

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2019-022

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 juin 2019

Objet : Renouvellement des lignes de trésorerie

Depuis 2016 le SMO Eure Normandie Numérique a recours à des lignes de trésorerie bancaire, arrivant à échéance en juillet prochain.

Le calendrier des dépenses va fortement s'accroître dès le second semestre 2019 compte tenu des volumes de déploiement du réseau haut et très haut débit. En effet, au cours de ce semestre le syndicat va voir l'intégralité de ses opérations de montée en débit s'achever ainsi que la clôture des marchés historiques à maîtrise d'œuvre générant un flux important de facturation. Pour couvrir ses besoins en trésorerie, Eure Normandie Numérique a besoin d'augmenter le montant des lignes de trésorerie interactives à hauteur 40M€ (contre 20M€ en 2018). Ce besoin en trésorerie est lié au mode de financement du SMO Eure numérique pour la réalisation du réseau très haut débit. La majorité des financeurs octroie leur subvention exclusivement après acquittement des factures des entreprises titulaires des marchés publics pour la réalisation du réseau haut et très haut débit. Ceci est notamment le cas de l'Etat et de la Région Normandie :

- L'Etat verse des subventions au titre de forfait par unité d'œuvre (277€ par prise FttH commercialisable, 54K€ par montée en débit activée, pourcentage par mètre de réseau de collecte réceptionné...) ce qui crée un décalage important entre le rythme de déploiement et le rythme de paiement sur versement d'acomptes qui, par nature sont versés avant réalisation définitive des unités d'œuvre ;
- La Région verse sa subvention par trimestre au titre d'un pourcentage des dépenses acquittées durant le trimestre précédent.

Par ailleurs, le mécanisme de perception des redevances de la délégation de service public ne permettra pas d'encaisser les fonds avant le début d'année 2020.

Il y a donc pour le SMO une nécessité d'assurer la couverture financière de ses dépenses jusqu'au versement des subventions et redevances attendues. Il s'agit donc d'un besoin de financement à court terme.

Comme en 2018, la Caisse d'épargne (CE) et le Crédit Agricole (CA) ont manifesté leur volonté d'accompagner le SMO dans le déploiement du très haut débit. Comme chaque année, les conditions financières de ces lignes se sont encore améliorées par rapport à l'année précédente :

- le taux de la Caisse d'Epargne, sur la base de l'indicateur Eonia qui reste stable, passe de 0,28% en 2018 à 0,25% en 2019.
- le Crédit Agricole propose quant à lui, un taux sur la base Euribor (1 mois moyenné) de 0,29% en 2019 contre 0,35% en 2018.

Toutes deux ont établi une proposition à hauteur de 20M€. La Banque Postale n'a, quant à elle, pas souhaité répondre à la consultation.

### 1- Volume proposé

En millions €
---------------

### 2- Marge proposée

EONIA ( <i>flooré à 0%</i> )
Euribor 1 mois moyenné ( <i>flooré à 0%</i> )

### 3- Commissions

Commission d'engagement (%)
Commission d'engagement (€)
CNU (%)
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)
Forfait de gestion / Frais de dossier (€)

Caisse d'épargne	Crédit Agricole
20 000 000	20 000 000
2019	2019
Caisse d'épargne	Crédit Agricole
0,25%	
	0,29%
2019	2019
Caisse d'épargne	Crédit Agricole
0,05%	0,05%
10 000,00 €	10 000,00 €
0,03%	0,00%
0,00%	0,00%
- €	- €



En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la convention avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 20 000 000.00€, de renouveler également la convention avec le Crédit Agricole pour un montant de 20 000 000.00€, selon les éléments décrits ci-dessus et d'adopter la délibération suivante :

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 21 juin 2019

objet : Renouvellement des lignes de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 21 juin 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec le Crédit Agricole concernant une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur Euribor 1 mois moyenné auquel s'ajoute une marge de 0,29%,

- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec la Caisse d'épargne concernant une ligne de trésorerie pour un montant de 20 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur EONIA auquel s'ajoute une marge de 0,25%.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duche**

